

Assemblée communale extraordinaire
du 08.12.2023 à 20h15 à la maison des œuvres

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°41 du jeudi 16.11.2023 et à domicile par tout-ménage.

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et approuver le budget 2024 et les taxes y relatives.*
3. Voter la réalisation du projet de limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur de la localité et donner compétence au Conseil communal pour consolider un crédit si nécessaire.
4. Divers et imprévus

* Les documents mentionnés aux points 1 et 2 seront à disposition sur le site Internet de la commune dix jours avant l'Assemblée communale et au bureau communal.

20 ayants-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Jean-Marie Houlmann et Marie-Jo Joset

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée ne soulève pas de modifications, il est approuvé à la majorité.

2. Prendre connaissance et approuver le budget 2024 et les taxes y relatives : M. le Président donne la parole à Romain Jemmely, caissier, qui présente et commente la proposition de budget 2024. Il s'agit du 5^e exercice dans le format MCH2, des explications très précises se trouvent dans le rapport des comptes qui peut être consulté sur le site Internet de la commune.

La quotité d'impôts reste inchangée à 2.25.

Budget 2024

Clôture compte résultats final (global) : CHF - 13'351.00 (Charge)

Clôture compte résultats général (impôts) : CHF 46'066.00 (Charge)

Clôture financements spéciaux : CHF 32'715.00 (Produit)

Au niveau des taxes communales il y a les changements suivants :

Adaptation législative :

- Nouveaux règlements Eaux
- Nouveau Règlement des chemins
- Nouveau règlement Gestion des eaux de surface

Investissements :

- Réfection des chemins
- Plan de gestion des eaux de surface
- Etude pour l'alim. En eau de secours (interconnexion des eau)
- PAL

Questions :

- Denis Houlmann demande une précision sur le point traitement *enseignants transfrontaliers*. Le caissier ne peut pas explicitement répondre à la question, il va se renseigner.
- Valérie Chambaz souligne que peu de personnes sont au courant qu'il y a du bois de feu en vente. Il est rappelé que l'info figurait dans le premier tout ménage de cette année et il y avait également une feuille à l'affichage. Le Conseil communal prend en compte la remarque.
- Yves Maître aimerait savoir ce que représente le financement des tiers pour la neige (dans tourisme), le caissier explique qu'il s'agit d'une participation pour le déblaiement des résidences secondaires (exemple- Lobschez).

Il n'y a plus de questions, Monsieur le Président passe au vote. Le budget est accepté à large majorité.

3. Voter la réalisation du projet de limitation de vitesse à 30 km/h à l'intérieur de la localité et donner compétence au Conseil communal pour consolider un crédit si nécessaire : M. le Président donne la parole à M. Jacques Tosoni, Maire, qui explique que ce sujet a été traité lors de la dernière assemblée communale et les citoyens avaient donné le feu vert pour aller de l'avant avec ce projet. Il est maintenant demandé à la population de donner la compétence au Conseil communal pour réaliser ce projet avec un crédit de CHF 15'000.00.

Questions :

- Denis Houlmann demande une précision sur la zone de 30km/h, demande s'il y aura un passage pour piéton en bas du village. J. Tosoni répond que sur la route cantonale, c'est le canton qui décidera.
- J.-M. Houlmann demande qu'il y ait un panneau de 50 km/h jusqu'aux extrémités du village.
- Benoît Henry demande une précision sur la zone de 50 km/h, car il trouve que les véhicules roulent vite devant chez eux.

Il n'y a plus de questions,

4. Divers et imprévus : M. le Président donne la parole à Jacques Tosoni, Maire :

Eglise :

- J. Tosoni donne quelques explications concernant la réfection du toit de l'église ; en effet il s'agit d'un projet qui est en discussion depuis 3 ans, de nombreuses séances ont été nécessaires car c'est un projet compliqué et cher. La 1^{ère} étude pour refaire le toit tel quel, devis de CHF 450'000.00 -480'000.00 pour la réparation plus encore amener les tuiles (pierres) depuis la France. 2^e projet ; Toit en tuiles comme sur d'autres églises du Jura, des images/plan du projet sont mis à disposition des habitants au bureau communal. Ce projet est nettement moins cher. Si volonté de faire opposition, contacter la commune ecclésiastique.
- Jean-Bernard Collaud émet un doute, sur le fait que la protection du patrimoine accepte. J. Tosoni répond que ces derniers ont mené la commune ecclésiastique par le bout du nez.
- Marie-Jo Joset, insiste sur le fait que l'église est connue très loin et explique que le clocher n'est plus dans un très bon état. Elle relève qu'il faudrait tout refaire, aussi le clocher, pas uniquement que le toit. J. Tosoni explique que le cloché avait été refait, d'une autre manière que le toit, donc pas nécessaire de le rénover. Valérie Chambaz est d'accord que l'église est connue.
- Yves Maître demande des précisions sur le budget et si cela sera bien des tuiles qui remplaceront les pierres. Ces informations se trouveront dans la publication du permis.
- Bernadette Choffat, relève que c'est étrange de ne pas aussi changer les pierres du clocher.

- Claudine Collaud demande si la commune à son mot à dire, J. Tosoni explique que c'est uniquement à titre consultatif, les personnes qui le désirent pourront faire opposition lors du dépôt publique.
- Jean-Marie Houlmann relève qu'il est dangereux de se déplacer dans le cimetière, avec le toit en l'état et qu'il est nécessaire de faire quelque chose.

Encrancement :

- J. Tosoni explique que les droits de la bourgeoisie tomberont à la fin de cette année. Selon le règlement de jouissance, la nouvelle répartition des encrannes devra se faire selon le « nouveau règlement », mais d'après ce qui a été prévu lors de la fusion avec la Bourgeoisie. Il y aura une séance au mois de janvier avec Courtemelon, pour parler de la nouvelle répartition. Courtemelon demande la mise en place d'une commission de répartition des encrannes. Maurice Maître relève qu'une commission existait, J. Tosoni relève que depuis qu'il est au Conseil, cette commission n'a jamais siégé, mais effectivement, elle existe. Jean-Marie Houlmann rappelle que quand il était au Conseil, il y avait des frictions lors des séances commission et le Conseil communal avait décrété que les agriculteurs devaient régler cela entre eux. Maurice Maître pense qu'il y a eu un manque de la part de la commission, qu'elle n'a pas fait son travail, elle s'est diluée.

Eclairage :

- J. Tosoni explique que les lampadaires doivent être vérifiés tous les 5 ans. La dernière vérification date de 2006, c'est pourquoi la commune a signé un contrat avec BKW pour la remise en état des lampadaires avec un inventaire. Denis Houlmann demande s'il c'est le système (ampoule) ou tout le lampadaire qu'il faut changer. J. Tosoni explique que c'est uniquement la mise en place de LED.

Informations diverses :

- Stéphanie Babey déplore qu'un sac transparent de mégots de cigarettes a été retrouvé au composte. Le Conseil rappelle qu'il s'agit d'un composte et non d'une décharge.
- Nicolas Oberli informe que le projet de réfection des chemins avance bien. Chercenay, Champois, La Fonge et Le Cras ont été refaits. Actuellement, ils sont en train de réaliser Lobschez, ensuite ils partiront en vacances. La reprise de la suite au printemps. Valérie Chambaz remarque que le long de Clairbief le chemin est en mauvais état, Nicolas Oberli affirme qu'il sera remis en état.
- PAL : Sylvain Choffat rappelle que le bureau d'ingénieur Buchs et Plumey a été mandaté. Que le PAL est réalisé en partenariat avec les communes des Enfers et St-Brais. Il informe qu'une commission composée de J. Tosoni, Jean-Bernard Collaud et lui-même a participé à de nombreuses séances. Le travail est fourni par les ingénieurs, la commission donne son avis, il précise qu'elle a un rôle d'observateur/guide/d'informateur. Il rappelle aussi que la commune a environ 2,5 hectares de zone à bâtir à dézoner. Il rappelle que dans le PAL, il y a aussi le plan directeur communal (il s'agit d'un état des lieux du village, ses forces/faiblesses et une vision de son avenir) et aussi la CEP (état des lieux du village mais sur le plan environnemental, état des lieux des forêts, champs, sources et cours d'eau, etc. Il s'agit aussi de mettre en place des objectifs environnementaux pour le village). Un premier plan de dézoning a été réalisé et présenté aux propriétaires concernés, première étape de discussion pour les propriétaires concernés. Ensuite, vers février il y aura la présentation public et l'approbation du plan de dézoning à l'Assemblée communale. Ensuite dépôt public, possibilité de faire opposition.
- Maison des œuvres : Sylvain Choffat informe qu'il a rejoint la commission. Pheadra Othmann l'a quitté, il reste Rémy Thiévent, Jean-Bernard Queloz, Dominique Queloz et Anne Binard. Un architecte (Milani de Saignelégier) a été mandaté pour mettre en place un avant-projet et donner une estimation des coûts. La commission, ainsi que le Conseil communal sont satisfaits du travail réalisé par l'architecte.

La prochaine étape sera de réunir le Conseil communal, ainsi que le caissier communal en janvier, afin de définir un budget pour le projet. Pour cela, il faudra discuter des projets de la commune sur les 5 prochaines années. Rappel : interconnexion des eaux, chemins au village, maison des œuvres et etc.) Et ensuite, Milani pourra commencer à faire des demandes d'offre, afin d'avoir un coût précis du projet.

- Stères des bois : Nicolas Oberli dit que normalement l'information était sur le premier tout ménage, sinon il ne faut pas hésiter à le contacter (rappel CHF 100.-/le stère). Il n'y a pas de période particulière pour acheter du bois.
- Jour de l'assemblée : J. Tosoni voudrait savoir si une modification du jour d'assemblée communal est souhaité par la population. Personne ne souhaite un changement.

Questions des citoyens :

- Jean-Bernard Collaud est de l'avis qu'il avait été décidé de vendre l'école, mais il n'a rien vu sur Internet. Le Conseil communal ne se presse pas pour l'instant, car en attendant que la maison des œuvres soit rénovée, nous avons besoin d'un bureau et des salles. De plus, J. Tosoni informe que nous avons un contrat avec l'agence Neuschwander. Jean-Bernard Collaud pense qu'ils ne sont pas compétents et qu'un contrat peut être résilié. J. Tosoni explique que nous sommes conscients du problème et que l'on va reprendre cela en main.
- Valérie Chambaz demande si c'est possible de changer le cercle scolaire, laisser le choix aux familles. J. Tosoni explique que cela relève du Service de l'enseignement et explique que c'est lié à aux transports publics. Pour l'école secondaire c'est pareil, Soubey est rattaché à l'Ajoie. Marie-Jo Joset explique que cela fait depuis plusieurs années que cela est ainsi. Bernadette Choffat ajoute que c'est aux parents de faire une demande au Service de l'enseignement s'ils souhaitent amener leurs enfants à l'école aux Franches-Montagnes. Les frais liés aux transports et aux repas ne sont pas pris en charge dans ce cas.
- Bernadette Choffat relève que certaines personnes parquent souvent leurs voitures à moitié sur la route et rappelle que pour le déneigement et quand il y a de la glace, ce sera compliqué.
- Bernadette Choffat constate que la maison en-dessous de Yves Maître (anciennement Steullet) a fait l'objet de beaucoup de travaux, avec des baies vitrées. Elle demande si c'est normal parce que normalement les vieux bâtiments pas le droit. J. Tosoni informe qu'un permis de construire a été octroyé par le canton pour ces travaux. Bruno Oliboni remarque que l'entreprise qui fait les travaux devrait faire plus attention aux déchets, il y a souvent du chenis qui s'envole. J. Tosoni informe que le Conseil communal va faire le nécessaire.
- Accueil des nouveaux habitants ; Stéphanie Babey informe que malheureusement les nouveaux arrivants ne sont pas là, dû à l'absence pour maladie de la secrétaire, ils n'ont pas été personnellement invités à se joindre à nous ce soir. Elle leur souhaite la bienvenue et se chargera de livrer les paniers.

M. le Président informe qu'au terme de l'Assemblée, les autorités communales offrent l'apéritif à toutes les personnes présentes, il clôt l'Assemblée communale à 21h30.

Le Président : Le Secrétaire du jour :

Christophe Ioset Sylvain Choffat